

« L'indépendance scientifique, primordiale pour aider à la décision »

Entretien avec Jean Bouyer,
président du conseil scientifique de
l'Institut de veille sanitaire (InVS).

La Santé en action : Quels enjeux et quelle nouvelle expertise scientifique naîtront de la création de l'Agence nationale de santé publique¹ à la mi-2016 ?

Jean Bouyer : Regrouper les compétences des trois établissements publics dans une même structure – comme cela se pratique dans d'autres pays – prend tout son sens, puisque cela devrait faciliter les échanges et la communication entre des domaines à l'évidence complémentaires pour la santé publique. Une bonne surveillance de l'état de santé des populations et des dispositifs de prévention adaptés nécessitent une continuité dans la chaîne de réflexion et de décision. Il faudra cependant veiller à ce que ce ne soit pas la même structure qui élabore, met en place et évalue les actions de santé publique. Une absence de « contre-pouvoir » – ou du moins de distance critique – ne serait pas un progrès. Une autre difficulté réside dans le rapprochement de cultures différentes. S'il n'y a aucune justification à une hiérarchie entre sciences dites « dures » et sciences humaines, ce sont en l'occurrence des savoir-faire, des méthodes et des approches différentes. Il faudra veiller à trouver un équilibre entre ces cultures pour que l'une ne prenne pas le pas sur l'autre, à la fois dans l'organisation de l'agence et dans son programme de travail.

S. A. : Quelle est la place de l'expertise en santé publique ?

J. B. : Elle revêt une importance majeure dans les stratégies de surveillance et de prévention, et dans la prise de décision. La mise en place d'actions

– et aussi, en amont, la détermination des priorités de surveillance – doivent s'appuyer sur l'expertise scientifique, elle-même fondée sur les résultats de la recherche et sur la connaissance du terrain. Cette expertise doit être au centre du processus de décision de l'Agence nationale de santé publique, même si elle entre en tension avec d'autres dimensions, notamment politiques.

Grâce à ses compétences internes et à ses collaborations externes, l'InVS (et demain, l'Agence nationale de santé publique) a une expertise reconnue dans le domaine de la surveillance sanitaire. C'est pourquoi le conseil scientifique de l'InVS a défendu, de façon constante, la plus grande autonomie possible de cet institut pour élaborer son programme de travail. Sans avoir de rôle proprement opérationnel, le conseil scientifique alimente ainsi la réflexion. Il veille aussi à ce que les outils de surveillance qui ont fait la preuve de leur qualité restent en place sur le long terme, même si leur objet n'apparaît pas comme la priorité du moment.

S. A. : Que manque-t-il actuellement à la politique de santé publique ?

J. B. : Depuis l'annonce de la fusion, nous avons organisé des conseils scientifiques conjoints de l'InVS et de l'Inpes, au cours desquels ont été présentés les axes de travail qui préfigurent le fonctionnement de la future agence, ainsi que le programme de travail pour l'année 2016. Dans un avis commun en date de novembre 2015, nous avons recommandé que la stratégie de l'agence privilégie une vision à long terme et hiérarchisée malgré les contraintes immédiates de la fusion. Un des éléments-clés sur lesquels nous avons souhaité mettre l'accent est une meilleure prise en compte des inégalités

sociales et territoriales de santé, à la fois du point de vue de la prévention et de la surveillance. L'environnement et la position sociale sont des paramètres sans doute insuffisamment pris en compte non seulement dans les études sur les expositions des individus et sur leur impact sur la santé, mais aussi dans les campagnes de prévention. La canicule du mois de juillet est un exemple intéressant ; le message a consisté à inciter les individus les plus vulnérables à prendre leurs précautions. C'est une prévention axée sur les comportements individuels, alors que l'éventuelle répétition d'épisodes de chaleur caniculaire devrait aussi appeler des mesures en amont aux niveaux systémique et institutionnel (choix architecturaux ou d'aménagement urbain par exemple).

En outre, nous avons incité à mettre en œuvre une veille prospective pour anticiper des phénomènes au long cours, accompagnés d'un éventail de risques et de problèmes de santé pour les populations, comme l'impact du changement climatique par exemple. Se préparer à l'imprévisible, en quelque sorte, est utile, même si c'est à moyen ou long terme. Enfin, l'indépendance scientifique est primordiale pour déterminer des outils d'aide à la décision qui soient pérennes. Et c'est sur ce socle que des politiques de santé publique efficaces pour l'avenir devraient être conçues. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

1. Fusion entre l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus).